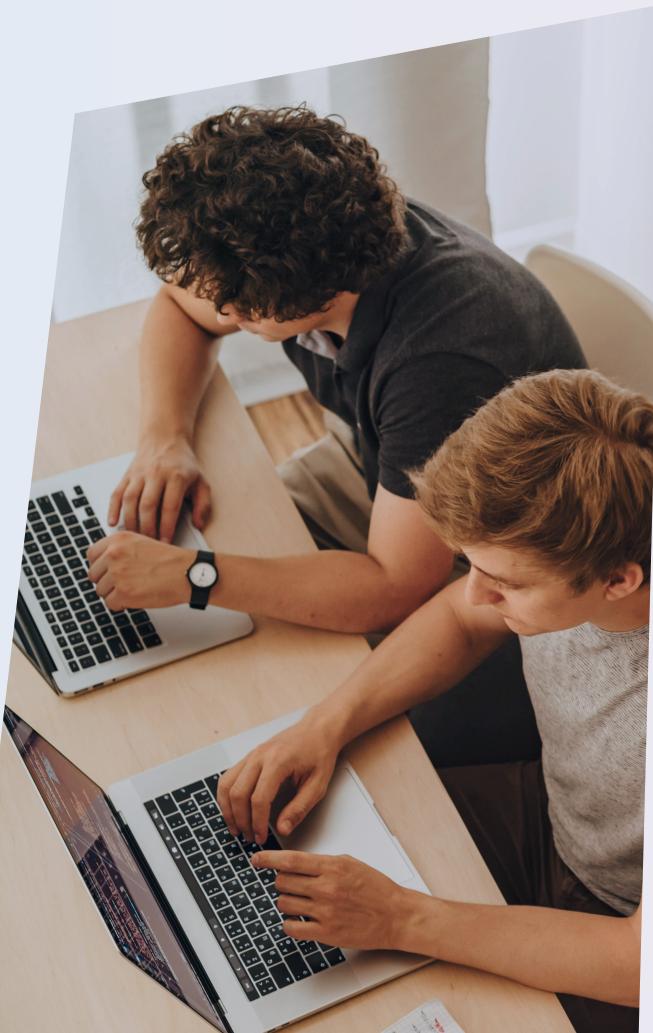


Attention, ces services ont des conditions d'admission !

Pour en savoir plus sur les conditions et les services les plus proches de chez vous, rendez-vous sur le site de l'AViQ : www.aviq.be

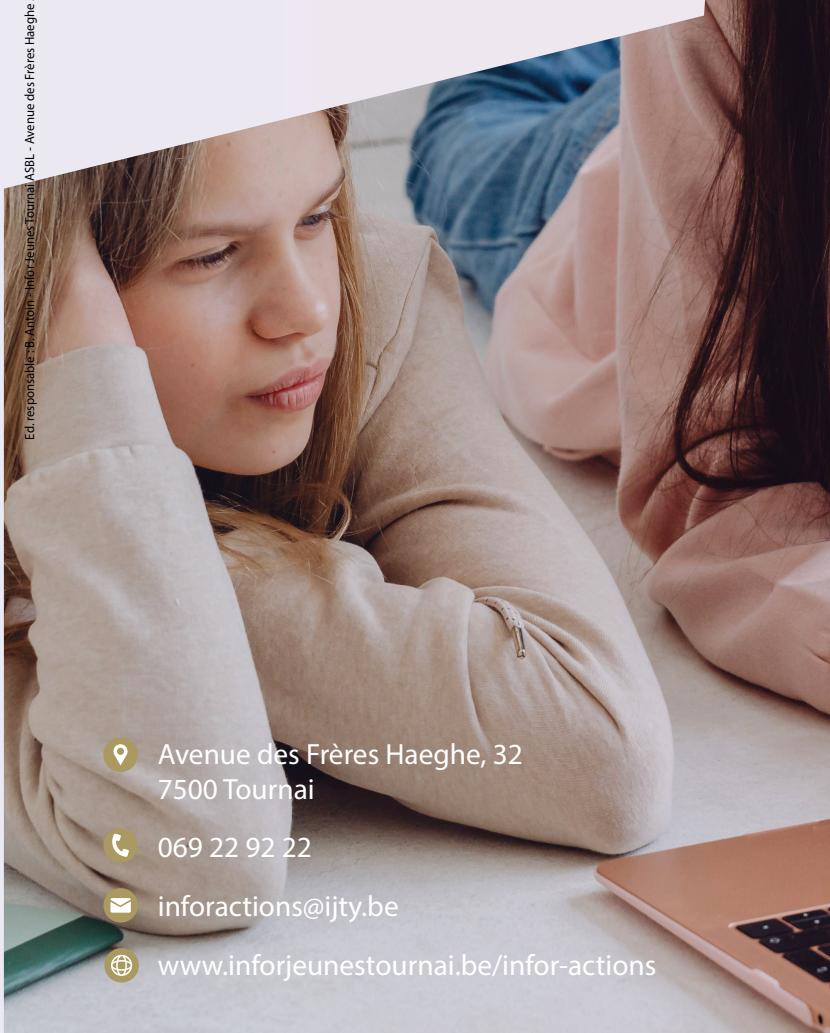
Vous habitez Tournai, Ath, Mons, Mouscron ou Soignies ? Contactez directement le bureau régional AViQ de Mons : 065 32 86 11



Ed. responsable : B. Antonin - Infor Jeunes Tournai ASBL - Avenue des Frères Haeghe 32 - 7500 Tournai - RPM Mons Div Tournai - N° entreprise : 0414505.150 / IBAN : BE42 0680 7002 7054

Des questions ?

N'hésitez pas à contacter le service
Infor Actions !



Que faire après mes études ?

Jeunes sortant de l'enseignement spécialisé de forme 2

Infor Actions
Transition 14-25

INFOR JEUNES TOURNAI

AVIQ

A large photograph of a young woman with long dark hair, wearing a pink sweatshirt. She is resting her head on her hand and looking thoughtfully downwards. To the right of the image, there is promotional text and logos. At the bottom right, there is a logo for "INFOR JEUNES TOURNAI" featuring a stylized colorful graphic, and below it is the "AVIQ" logo with a rooster icon.

- 📍 Avenue des Frères Haeghe, 32
7500 Tournai
- 📞 069 22 92 22
- ✉️ inforactions@ijty.be
- 🌐 www.inforjeunestournai.be/infor-actions

L'enseignement de **forme 2** est un enseignement d'adaptation sociale et professionnelle. À la fin de sa scolarité, le jeune reçoit une attestation de fréquentation scolaire.

Quels sont les services qui peuvent accompagner le jeune à la fin de sa scolarité ?

Autonomie quotidienne

- **AViQ (Agence pour une Vie de Qualité) :**

L'AViQ est un service spécialisé dans l'orientation des personnes en situation de handicap vers des structures adaptées à leurs besoins.

- **Direction générale Personnes handicapées (SPF Handicap) :**

La Direction générale Personnes handicapées est un service permettant d'obtenir une reconnaissance du handicap, mais aussi des allocations ou d'autres avantages (carte de stationnement, réduction pour les transports en commun, etc.).

Il existe 2 types de d'allocations :

- Les allocations de remplacement de revenus pour les personnes ne pouvant pas travailler ;
- Les allocations d'intégration pour les personnes ayant des difficultés à exercer des tâches de la vie journalière.

Démarche possible dès les 17 ans et mise en application à 18 ans.

● Services d'accompagnement :

Les services d'accompagnement ont pour mission d'accompagner des personnes en situation de handicap et leur entourage dans la réalisation et le développement d'un projet de vie. Cela peut être, par exemple : l'aide à la recherche d'un logement, la guidance administrative et financière, l'apprentissage à faire les courses, etc.

Emploi

- **Entreprises de travail adapté (E.T.A.) :**

Les ETA sont des entreprises qui adaptent des postes de travail dans l'objectif de valoriser les compétences et de faire évoluer une personne professionnellement.

- **Aides à l'emploi de l'AViQ :**

Les aides à l'emploi permettent aux personnes en situation de handicap d'intégrer un emploi "ordinaire" grâce à des stages, des primes ou des aménagements de poste de travail.

- **Activités citoyennes ou de bénévolat**

Formation

- **Centres de formation adaptée :**

Pour suivre une formation adaptée, il faut choisir un centre agréé par l'AViQ et être inscrit au Forem. ATTENTION, l'inscription au Forem doit se faire comme demandeur d'emploi libre !

Accueil

- **Services d'accueil de jour pour adultes (S.A.J.A.) :**

Ces services accueillent, durant la journée, des personnes (+ 18 ans) en situation de handicap qui ne travaillent pas pour réaliser des activités occupationnelles variées.

Hébergement

- **Services résidentiels pour jeunes (S.R.J.) :**

Ces services accueillent de jour comme de nuit des jeunes (de 3 à 18 ans) en situation de handicap.

- **Services résidentiels pour adultes (S.R.A.) :**

Ces services prennent en charge des personnes (+ 18 ans) en situation de handicap de jour comme de nuit.

- **Services résidentiels de nuit pour adultes (S.R.N.A.) :**

Ces services hébergent des personnes (+ 18 ans) en situation de handicap uniquement la nuit.

- **Services de logements supervisés (S.L.S.) :**

Les SLS s'adressent à des jeunes à partir de 16 ans et à des adultes qui présentent un handicap intellectuel avec un certain niveau d'autonomie. Ils vivent de manière indépendante et des professionnels veillent au confort de vie.